

FICHE D'INFORMATION SUR LE CONTRAT DE TELEPHONIE FIXE DE ONE.TEL au 20/10/2011

Vous souhaitez vous inscrire au service de téléphonie Fixe de One.Tel. Cette fiche, non exhaustive, vous informe sur les points essentiels du contrat de prestations de service au service de téléphonie fixe de One.Tel. Pour en connaître le détail, nous vous invitons à lire attentivement et dans leur intégralité les conditions générales des prestations de service ci-dessus.

Services proposés par One.Tel

Le service de téléphonie fixe vous permet d'effectuer, à partir d'un téléphone fixe en France métropolitaine, des appels vers des téléphones fixes et mobiles en France et à l'étranger. L'accès au service s'effectue avec la présélection sans rien changer à votre numérotation habituelle.

Les communications (hors numéros courts et spéciaux) émises depuis votre ligne téléphonique fixe sont facturées automatiquement par One.Tel, sans que vous n'ayez à composer de préfixe (vous conservez, cependant, la possibilité de choisir un autre opérateur en composant le préfixe de celui-ci, appel par appel). En revanche, l'abonnement téléphonique mensuel et les communications vers les numéros courts, spéciaux ou d'urgence restent facturés par l'opérateur historique aux tarifs en vigueur de ce dernier.

Conditions de souscription du contrat

Pour vous inscrire, vous devez être titulaire de la ligne de téléphone et disposer d'un abonnement téléphonique auprès de l'opérateur historique. Vous pouvez vous inscrire au service de téléphonie fixe par téléphone ou par Internet ou par courrier en retournant les documents d'inscription nécessaires tels qu'indiqués lors de votre inscription.

En cas d'inscription au service de présélection, vous autorisez One.Tel à effectuer, en votre nom et pour votre compte, les démarches nécessaires à la mise en œuvre du service de présélection.

Durée de l'engagement

Le contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être résilié à tout moment par courrier recommandé avec accusé de réception adressé à One.Tel. La résiliation sera effective dans un délai maximum de dix (10) jours à compter de la date de réception par One.Tel du courrier recommandé avec accusé de réception.

One.Tel peut suspendre le service notamment en cas d'incident ou de retard de paiement non régularisé après relance par ce dernier, ou en cas d'utilisation frauduleuse.

En cas de vente à distance, vous disposez d'un délai de sept jours à compter de l'acceptation de l'offre pour vous rétracter en adressant à One.Tel un courrier recommandé avec avis de réception.

Informations sur les tarifs

Les tarifs vous sont communiqués dans la documentation commerciale et sont accessibles sur demande auprès du Service Client et à tout moment sur le site www.one.tel.fr. En cas de hausse des tarifs, One.Tel vous en informe préalablement.

Modalités de paiement

Une facture vous est envoyée tous les mois. Les factures sont payables à terme échu pour les communications. Les factures sont payées par prélèvement automatique ou par un des autres modes de paiement qui vous sont proposés par One.Tel.

Service Clients

Si vous avez d'autres questions avant de vous inscrire ou suite à votre inscription, vous pouvez contacter One.Tel par téléphone au 0805 92 51 51 (appel gratuit), vous connecter sur notre site www.one.tel.fr. ou nous adresser un courrier à l'adresse suivante : One.Tel - BP 412 - 75366 Paris Cedex 08.